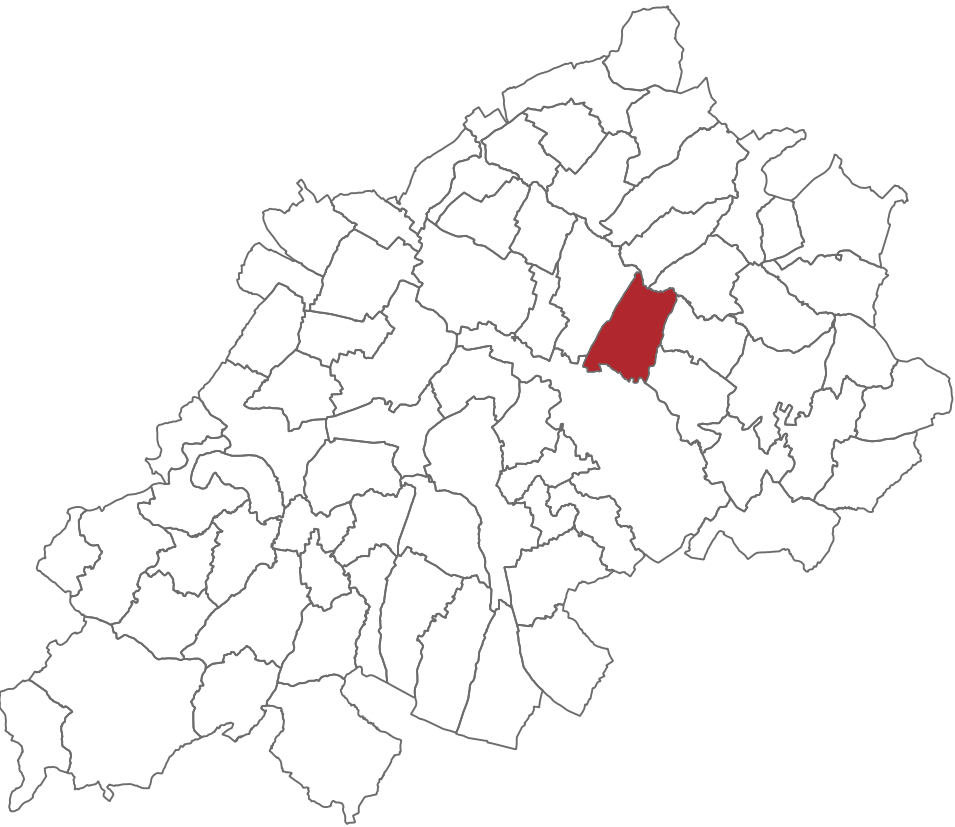


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Gouffern en Auge
Aubry-en-Exmes



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
 - ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
 - Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ZONAGE**
- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
 - Npv : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques au sol
 - Nz : Activité artisanale ou industrielle située en zone naturelle
 - A : Zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte